



COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Florence THULLIER, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Claudette LASSELIN, Christian POIRET, Christine LUCIDARME, Catherine MILCENT-VION, Fabrice DERON, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Secrétaire de séance :

Egalement présents :

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2022
- 2 - Convention d'adhésion au Service de Prévention
- 3 - Renouvellement du contrat de location au SICAEI
- 4 - Convention de mise à disposition d'un équipement municipal à la Commune de Cuincy
- 5 - Tarif cantine de l'ACM (Accueil Collectif des mineurs)
- 6 - Tarifs du Marché de Noël 2022
- 7 - Subvention exceptionnelle à l'Association « Le sourire d'Anaïs »
- 8 - Questions diverses

1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2022 :

Mme le MAIRE : Est-ce que certains ont des remarques à faire sur ce compte-rendu ?

M. BONTE : L'ensemble de mes propositions ont été bien reprises, lors des précédents conseils. Sur ce compte-rendu, il en manque juste une, c'était la prime COVID pour le personnel communal sur le budget 2022.

Mme le MAIRE : Christian avait répondu, il me semble, par la négative. Tu veux que ce soit noté ?

Nous allons le faire noter au compte-rendu, effectivement. Pas de souci, nous notons.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Qui est pour l'approbation ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

ADOPTE

2 – Convention d'adhésion au Service de Prévention – Pôle santé Sécurité au Travail – CDG59

En 2019, la Commune a adhéré au service de Prévention proposé par le Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Ce Service propose d'accompagner la Commune dans ses obligations en matière de médecine préventive et de suivi médical professionnel des agents.

À la suite d'un changement de facturation, le Centre de Gestion nous demande de régulariser la convention de 2020 qui prend fin le 31 décembre 2022.

D'autre part à compter du 1^{er} janvier 2023, le Centre de Gestion adapte sa tarification et la simplifie. Une contribution annuelle de 85 €/agent sera appliquée.

Je vous propose de régulariser la convention de 2020 et de m'autoriser à conclure la convention 2023 avec le CDG59.

Mme le MAIRE : C'est interne au niveau de la commune.

En 2019, la Commune a adhéré au service de Prévention proposé par le Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Ce Service propose d'accompagner la Commune dans ses obligations en matière de médecine préventive et de suivi médical professionnel des agents.

À la suite d'un changement de facturation, le Centre de Gestion nous demande de régulariser la convention de 2020, qui prend fin le 31 décembre 2022.

D'autre part à compter du 1^{er} janvier 2023, le Centre de Gestion adapte sa tarification et la simplifie. Une contribution annuelle de 85 €/agent sera appliquée.

Je vous propose de régulariser la convention de 2020 et de m'autoriser à conclure la convention 2023 avec le CDG59.

C'est bon ? C'est clair pour tout le monde ?

Qui vote pour ?

Merci à tout le monde.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – Renouvellement du contrat de location SICAEI – 14 rue Roger Salengro – rez-de-chaussée

Le contrat de location du SICAEI du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 14 rue Roger Salengro (ancien presbytère) doit être renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de neuf années entières et consécutives (le contrat précédent étant échu au 31/12/2021).

Le montant du loyer annuel 2022 est de 14 688,01 € et sera révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE : moyenne des 4 derniers indices publiés en janvier de l'année N pour le loyer de l'année N.

Les charges sont incluses et comprennent les consommations d'eau, d'électricité et de gaz.

Je vous propose de renouveler la convention de location avec le SICAEI et de m'autoriser à signer la convention.

Mme le MAIRE : Le contrat de location du SICAEI du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 14 rue Roger Salengro, l'ancien presbytère, doit être renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de neuf années entières et consécutives, le contrat précédent étant échu au 31/12/2021.

Le montant du loyer annuel 2022 est de 14 688,01 € et sera révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Une moyenne des 4 derniers indices publiés en janvier de l'année N pour le loyer de l'année N.

Les charges sont incluses et comprennent les consommations d'eau, d'électricité et de gaz.

Je vous propose de renouveler la convention de location avec le SICAEI et de m'autoriser à signer la convention.

Arrivée de Monsieur Christian POIRET

M. BONTE : Sur le principe, on anticipait les charges, le gaz, etc. ?

Mme le MAIRE : Ça fait partie de la convention.

M. BONTE : On peut le revoir entre deux ou pas ?

Mme le MAIRE : Je vais vérifier si j'ai des infos là-dessus, j'avais la précédente.

M. BONTE : Sur le principe, je suis d'accord, c'est juste une observation.

Mme le MAIRE : Je n'ai pas le détail, je vais me renseigner, mais il me semble que tout est convenu dans la convention. Je prends note et nous allons vérifier ça.

M. BONTE : Savoir si nous pouvons intervenir en cours de bail.

Mme le MAIRE : Je vais vérifier.

Qui est pour ?

Pas d'abstention ?

Merci à tous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – Convention tripartite de mise à disposition d'un équipement municipal

À la suite d'un sinistre au complexe sportif de Cuincy, la commune de Cuincy nous sollicite pour l'utilisation de la salle de sports par l'association « Volley Ball Club Cuincynois » pour ses activités d'entraînement du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023 (durée estimée de leurs travaux).

Je vous propose de leur accorder l'utilisation de cette salle moyennant une redevance de 14€ TTC par heure d'utilisation. Cette redevance sera prise en charge par la Commune de Cuincy, et de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Mme le MAIRE : À la suite d'un sinistre au complexe sportif de Cuincy, la commune de Cuincy nous sollicite pour l'utilisation de la salle de sports par l'association « Volley Ball Club Cuincynois », pour ses activités d'entraînement du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023. Ça va surement se terminer avant, mais nous préférons nous engager pour l'instant, c'est expliqué dans la convention que ça peut s'arrêter avant si les travaux sont finis avant.

Je vous propose de leur accorder l'utilisation de cette salle moyennant une redevance de 14 € TTC par heure d'utilisation.

Je tiens à préciser que 14 € TTC, c'est le tarif donné par le Département. Nous nous sommes basés sur quelque chose d'existant.

Cette redevance sera prise en charge par la Commune de Cuincy, et de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Pour information, le club de volley de Cuincy utilise nos locaux le vendredi soir de 18 h à 22 h, donc 4 heures par semaine.

M. BENOIST : On nous demande de valider une situation déjà existante, puisque la convention démarre le 12 septembre !

M. Christian POIRET : Simplement, les conventions, nous pouvons les prendre après, ça ne pose pas de souci particulier. Les deux premiers jours pouvaient être à titre gratuit sur autorisation de Madame Le Maire. Donc, là, nous entérinons véritablement et nous facturons les deux premiers jours utilisés.

Mme le MAIRE : C'est pour cela que nous avons mis « à compter de mi-septembre », pour être certains de pouvoir se faire facturer les deux séances qui ont déjà eu lieu.

M. Christian POIRET : Mais ça pouvait aussi être une décision directe de mise à disposition, légalement.

M. BENOIST : Merci, Madame le Maire pour la réponse.

Je peux poser une autre question ?

Savoir si les 14 € par heure d'utilisation de la salle sont une opération blanche pour nous. Est-ce que ça correspond à ce que ça coûte à la commune ou pas ?

Est-ce qu'il y a un coût pour la commune ?

Mme le MAIRE : Non, pas de coût directement.

M. BENOIST : Il y a les frais de nettoyage.

Mme le MAIRE : Qui a lieu une fois par semaine, le mercredi matin.

M. BENOIST : Les frais de chauffage. Ma question est simplement de comprendre et savoir s'il s'agit d'une opération blanche pour la commune de Lauwin-Planque, quant à l'utilisation de cette salle de sport, ou s'il y a un coût pour nous.

Mme le MAIRE : Je ne pense pas qu'il y ait de coût pour nous. Je dirais que nous avons souhaité qu'il y ait cette participation qui soit donnée et nous appliquons les tarifs existants, qui se font dans d'autres salles. A mon niveau, je pense que c'est une opération blanche pour nous.

M. Christian POIRET : Simplement, les 14 € c'est le prix de référence dans les salles du Département, donc, c'est une bonne référence, c'est ce qui se fait. Avec Cuincy, il n'y a pas que ça qu'il faut voir, il y a également le partenariat que nous réalisons avec la médiathèque à un prix relativement faible. Donc, c'est un état d'esprit. Aider Cuincy le temps qu'ils fassent leurs travaux dans leur salle de sport, qui sont cofinancés par le Département du Nord, c'est pour cela que je connais le dossier et une fois qu'ils pourront la réutiliser, ils rebasculeront de l'autre côté.

Mme le MAIRE : Et nous sommes plusieurs communes à faire l'effort d'aider Cuincy. Nous avons été les premiers, mais il y a Aubry qui les aide et la salle des sports du collège Jules Ferry parce qu'ils ont un club qui est assez important et du coup, ils avaient besoin ...

M. Christian POIRET : Ça n'a pas été très facile avec Jules Ferry, parce que le Département a dû s'y mettre et le Président du Département, mais c'est fait.

Mme le MAIRE : Et ça s'est fait pendant les congés aussi. Pour info, Claude m'a appelé, j'étais en Crète.

Mme LASSELIN : Si une association sportive lauwinoise voulait s'installer, est ce qu'il y a assez de créneaux ?

Mme le MAIRE : Oui, il y en a encore, tout à fait. Lauwin-Planque est prioritaire sur les créneaux et il y en a encore de disponibles. Florence va arriver, mais nous refaisons le point prochainement sur l'occupation de la salle. Mais il y a encore de la place, bien sûr, et nous espérons bien que des clubs vont se créer.

Mme MILCENT : Elle est déjà utilisée par la gym.

Mme le MAIRE : L'école l'utilise depuis le premier jour de la rentrée. La gym rentre la semaine prochaine, mais ils l'ont déjà utilisée parce que nous avons eu besoin, nous, de la salle des fêtes pour une réunion, donc ils ont déjà testé et ils ont hâte d'y être. Quand elle a testé, je lui ai dit « vous allez encore attendre un petit peu », elle m'a dit « non, non, on n'y retourne plus dans la salle des fêtes, on y est bien ». Donc à partir de la semaine prochaine, la gym. Et tout doucement d'autres associations vont les rejoindre également.

Mme MILCENT : Impeccable, merci.

M. BENOIST : Combien ça représente de personnes à l'entraînement ? Dans la convention ce n'est pas noté.

Mme le MAIRE : Il y a un club d'enfants, un club de benjamins-minimes. Je n'ai pas le nombre exact de participants, maintenant. Et un club senior de 20 h à 22 H. Ce sont des groupes de 15/20, pas plus.

M. Christian POIRET : On pourrait avoir les âges des personnes qui viennent aussi !

Mme le MAIRE : Je peux demander ça à Monsieur Pluvinage, je crois.

M. BENOIST : « Cette redevance est révisable par voie d'avenant dans l'hypothèse où le nombre de pratiquants est plus important que celui prévu et qui conduirait l'association à demander un créneau supplémentaire ». Donc, la question est simplement d'avoir une idée du nombre de personnes qui participent.

Mme le MAIRE : Bruno et Florent sont allés voir sur place pour voir comment ça se passe.

M. BENOIST : Je vais dire pourquoi je pose cette question après coup. Le vendredi, c'est également le jour de répétition de la chorale « La clé des champs », à moins que le jour ait été changé.

Mme le MAIRE : Ils répètent le lundi également.

M. BENOIST : Je pense au stationnement sur le parking, à savoir s'il ne risque pas d'y avoir une saturation.

Mme le MAIRE : Ils font du covoiturage, Cuincy, pour venir au volley. C'était convenu comme ça. Même pour eux, en fait, c'est plus simple. Ils emmènent des enfants, donc ils font du covoiturage. On n'a pas de souci de trop de véhicules. C'est le soir et je peux te répondre à ce niveau-là.

Qui est d'accord pour la signature de cette convention ?
Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – Tarif cantine de l'ACM (l'accueil Collectif des Mineurs)

L'ACM se déroule actuellement l'après-midi de 13H30 à 18H00 et le jeudi en journée complète de 10H00 à 18H00.

Précédemment, il était demandé aux parents de rapporter un pique-nique.

Je vous propose d'instaurer une restauration le jeudi midi et d'approuver le tarif de cantine ci-dessous :

Tarif normal : 3,00 €

Tarif C : 1,30 €

Mme le MAIRE : L'accueil collectif des mineurs se déroule actuellement, comme vous le savez depuis longtemps, l'après-midi de 13H30 à 18H00. Le jeudi il fonctionne en journée complète de 10H00 à 18H00.

Précédemment, il était demandé aux parents de rapporter un pique-nique quand les enfants étaient ici au centre.

Dans la mesure où nous avons le nouveau restaurant scolaire, on s'est dit pourquoi ne pas tenter de profiter de la cantine sur le temps du centre aéré.

C'est une première, nous allons tester. Il y a un jeudi sur les 15 jours puisque le deuxième, les enfants vont sortir, mais du coup, nous allons tester la cantine.

Donc, aux prochaines inscriptions, nous proposerons aux parents d'inscrire leurs enfants à la cantine et pour ceux qui ne souhaitent pas les mettre à la cantine, ils les reprendront à midi et les reconduiront à 13h30.

Pour cela, il me fallait passer une délibération sur les tarifs, donc nous faisons un tarif normal, mêmes tarifs qu'appliqués pour l'école.

Tarif normal : 3,00 €

Tarif C : 1,30 €

Les familles ont déjà passé un entretien avec Virginie pour établir les tarifs C, au mois de septembre.

Est-ce que vous êtes tous d'accord pour le principe ?

Qui est pour ?

Tout le monde, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – Tarifs du Marché de Noël

Je vous propose d'adopter les différents tarifs du marché de Noël :

Stands :

Pack 1 Week-end :

Stand intérieur : 150 €

Stand extérieur : 75 €

Pack parking réservé proximité :

- 2 week-ends : 40 €

- 1 week-end : 20 €

-

Restauration :

Plats 13,00 €, américains 5,00 €, frites 2,50 €, sandwichs 3,50 €, plateaux repas 16,00 €

Bar :

Bière : 3,00 €, Bière de Noël : 4,00 €, Soda, Perrier : 2,50 €, Eau : 1,50 €

Vin ou pétillant : la bouteille 16,00 €, le verre 2,50 €, kir vin blanc 3,00 €, kir royal 3,50 €

Café, chocolat, thé 1,50 € ; café viennois 2,00 €, chocolat chaud-guimauve 2,50 €,

Cidre : la bouteille 8,00 €, le verre 2,00 €

Punch : 4,00 €

Crêperie et Ambiances :

Crêpes : 2,00 €, crêpes confiture : 2,50 €, crêpes au Grand Marnier,

crêpes Nutella et fruits : 3,50 €
 Crêpes Nutella, Chantilly : 3,00 €,
 Croque-monsieur, 2,50 € ; Gaufre de Bruxelles 2,50 €.
 Petit déjeuner – crêpe sucre : 4,00 € Petit déjeuner autre crêpe : 4,50 €
 Soupe : 1,50 €

M. Fabien POIRET : Dans le cadre des tarifs du marché de Noël, nous vous demandons d'adopter les différents tarifs qui restent inchangés depuis maintenant presque une vingtaine d'années.

Les stands intérieurs:

Pack 1 Weekend:

Stand intérieur : 150 €

Stand extérieur : 75 €

Pack parking réservé proximité :

• 2 week-ends : 40 €

• 1 week-end : 20 €

Pack 2 Weekends:

Stand intérieur : 220 €

Stand extérieur : 140 €

Nous avons précisé les coûts de la restauration :

Plats 13,00 €, américains 5,00 €, frites 2,50 €, sandwichs 3,50 €, plateaux repas 16,00 €

Pour la partie Bar :

Bière : 3,00 €, Bière de Noël : 4,00 €, Soda, Perrier : 2,50 €, Eau : 1,50 €

Vin ou pétillant : la bouteille 16,00 €, le verre 2,50 €, kir vin blanc 3,00 €, kir royal 3,50 €

Café, chocolat, thé 1,50 € ; café viennois 2,00 €, chocolat chaud-guimauve 2,50 €,

Cidre : la bouteille 8,00 €, le verre 2,00 €

Punch : 4,00 €

Sur les crêperie et ambiances :

Crêpes : 2,00 €, crêpes confiture : 2,50 €, crêpes au Grand Marnier : 2,50 €

Crêpes Nutella et fruits : 3,50 €

Crêpes Nutella, Chantilly : 3,00 €,

Croque-monsieur : 2,50 € ; Gaufre de Bruxelles : 2,50 €.

Petit déjeuner – crêpe sucre : 4,00 €, Petit déjeuner autre crêpe : 4,50 €

Soupe : 1,50 €

Mme le MAIRE : Est-ce que nous pouvons valider les tarifs ?

Qui est pour ?

Tout le monde, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – Subvention à l'association « Le sourire d'Anaïs »

Je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention à la Nouvelle Association « Le Sourire d'Anaïs » dont le Président est Joël MILCENT.

Mme le MAIRE : Il s'agit d'une nouvelle association, statuts déposés en Sous-préfecture mi-août, c'est tout récent.

Le Président de cette association est Joël MILCENT, l'adresse de l'association se situe au 43, rue Marie Cuie à Lauwin-Planque.

Anaïs étant la petite fille de Joël, elle a 5 ans et demi, elle est atteinte d'une maladie orpheline, le syndrome de MPPH, ce sont des noms très compliqués et je ne vais pas vous faire un détail complet.

Ça lui provoque pas mal de handicaps aujourd'hui et qui l'oblige à se mouvoir aujourd'hui avec des atèles.

Les objectifs de cette association sont de parler de sa maladie, de sensibiliser l'opinion, de récolter des fonds via des dons et des actions menées à travers l'organisation d'évènements (participation à des brocantes, organisation de thés dansants) et prochainement, ils ont souhaité participer au marché de Noël.

Ces dons pourront permettre à Anaïs d'améliorer son quotidien et de participer à diverses tâches de rééducation renforcée à l'étranger, parce qu'il n'y a pas de centre en France pour accueillir ce type de pathologie.

La subvention exceptionnelle de la commune permettrait à l'association de se lancer en créant des flyers, etc. pour faire de la pub et acheter des matières premières afin de confectionner des objets « logotés » pour agrémenter ces stands.

J'espère que je ne me suis pas trompée.

L'association souhaite une subvention. Pour en avoir discuté avec Florence au préalable, elle me proposait que l'on attribue une subvention de 250 € pour que l'association puisse démarrer.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. Christian POIRET : Je ne pense pas que ça rentre dans le cadre du marché de Noël. Le marché de Noël, nous avons très peu d'associations, à part « les petits cartables ». Sortis de ça, nous sommes surtout sur du commerce, des artisans et je pense qu'il ne faut pas dénaturer le marché de Noël sur le monde associatif.

Mme MILCENT : hors micro

M. POIRET : Théoriquement, tu ne dois pas prendre part au débat et tu ne dois pas voter. Donc, tu ne peux pas prendre part au débat. Excusez-moi, c'est la réglementation, il y a conflit d'intérêts.

Mme le MAIRE : Je suis d'accord avec toi sur le fait des participations des associations, mais, après, je laisserai...

M. Christian POIRET : Je suis sur la qualité du marché de Noël.

Mme le MAIRE : Il y a eu d'autres demandes d'association de la commune, je ne sais pas quelle réponse tu apportes à ça Fabien ?

M. Fabien POIRET : En fait sur le choix des associations, pour l'instant, le taux de remplissage du marché de Noël est très important et nous sommes en train de regarder les différentes possibilités sur les différentes associations. Nous ne garantissons pas pour l'instant et c'est pour cela qu'un dossier a été déposé et il n'y a pas eu de confirmation encore sur le choix. Nous sommes en train de regarder les différentes possibilités là-dessus. Je n'ai pas de décision ferme et définitive aujourd'hui. En effet, à la base, le marché de Noël, c'est plutôt pour les commerçants. Il y a quelques associations de Lauwin, mais nous sommes en train de regarder comment nous le gérons. L'objectif à ça, c'est trouver un équilibre entre la part commerce et la part associative, pour que ça ne devienne pas un forum associatif. C'est pour cela aussi que nous regardons sur le placement des différentes associations. Pour l'instant, nous avons bien reçu le dossier de l'association, cependant, nous regardons les taux de remplissage et nous verrons la suite à donner sur cet élément.

Mme le MAIRE : Nous reviendrons prochainement vers vous au sujet du marché de Noël. Je voudrais que l'on passe au vote de la subvention.

Qui est pour ?

Accordée à l'unanimité, je vous remercie.

Il est précisé que Catherine Milcent n'a pas pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BENOIST : Pour la réserve disponible pour les subventions aux associations, j'ai regardé avant de venir. On a 2 150 € sur le compte 65-74, on n'a pas de souci à se faire par rapport à la trésorerie.

M. Christian POIRET : On ne donne pas les subventions parce qu'on a du budget. On donne des subventions pour des causes et pour le monde associatif.

Mme le MAIRE : Tout à fait.

Arrivée de Madame Florence THULLIER

8 – Informations diverses

Mme le MAIRE : Je voudrais d'abord vous informer que nous avons rencontré la semaine dernière, le Major Barrois et le Gardien de la paix Tisserand, qui sont en charge dans 26 communes du Douaisis de l'incivilité et de l'insécurité dans les communes.

Nous avons pu aborder ensemble les dossiers sensibles du village, la vitesse rue Curie, le stop grillé fréquemment au niveau de la mairie et de l'école, le squat des garages, les problèmes qui vont avec à la Fontaine Bleue, pareil au niveau de l'Hirondelle et d'autres dossiers plus ciblés sur les problématiques de voisinages.

Nous avons convenu avec eux de rencontres régulières. Ils ont accepté également d'assister aux réunions prochainement prévues, comme pour les prochains travaux d'aménagement au niveau de la Fontaine Bleue afin de réfléchir ensemble également au positionnement de vidéoprotection, plus tard.

C'était très important de pouvoir les rencontrer rapidement dans la mesure où nous n'avons toujours pas de nouveau commissaire. Les voir était très intéressant. Ils venaient juste pour prendre rendez-vous, mais comme

*j'étais là, on a pu se rencontrer tout de suite. Ils m'ont laissé leurs coordonnées. Je vais pouvoir les informer régulièrement quand il se passe quelque chose dans la commune.
Je voulais vous en informer.*

Deuxième point :

Comme vous le savez tous, toutes les communes sont amenées à se positionner concernant les augmentations du coût des énergies.

La commune de Lauwin-Planque va s'associer à l'effort national et pour cela, je voudrais vous informer que les édifices publics seront éteints complètement à compter de ce vendredi 30 septembre au soir.

Concernant les éclairages publics, ils seront éteints dans leur globalité de 23 h à 5 h du matin.

Il en sera de même pour les éclairages de Noël qui seront éteints également de 23 h à 5 h.

M. Christian POIRET : Simplement pour vous dire que j'aurais l'occasion de m'adresser au Ministre, vendredi matin, pour lui demander le bouclier au niveau de l'énergie, pour les communes également. Il y a un bouclier pour les particuliers. Il y a un bouclier qui commence à se mettre en place pour quelques entreprises, dont l'entreprise d'aluminium de Dunkerque. Je rentre de Paris, j'étais à l'Association des Départements de France et on fait la même demande au gouvernement pour les Départements, de façon que les collectivités aient également le droit au bouclier sur l'énergie, faire comme l'Espagne. Je pense qu'on va l'obtenir en France également.

C'est une demande que nous avons relayée aux députés et aux sénateurs. Nous verrons ce que ça donne sur la loi de finance.

Mais vendredi matin, j'aurais l'occasion de le demander et pour le Département et pour les communes.

Mme le MAIRE : Ok.

A mon niveau, ce sont toutes les informations que j'avais à faire passer.

A mon niveau nous avons terminé.

M. BENOIST : Je voudrais montrer quelque chose à tout le monde. C'est mon badge qui permet d'accéder à la mairie en dehors des temps d'ouvertures au public. Ce badge permet d'accéder à la mairie et aux salles de réunions, notamment la salle des conseillers municipaux, des adjoints.

Suite à une demande écrite au personnel municipal, Sonia, tu as fait désactiver mon badge. Donc, je ne peux plus accéder. Par exemple, le mercredi, la mairie est fermée, je suis interdit d'accès.

Je voudrais savoir pourquoi cette mesure discriminatoire à mon endroit ?

Est-ce que mon honnêteté vis-à-vis de l'utilisation de ce badge a été mise en doute ?

Quelles sont les réponses que l'on peut m'apporter ?

Mme le MAIRE : Christian, tu voulais la parole ?

M. BENOIST : Je pose la question à Madame le Maire !

M. Christian POIRET : Oui, je vais répondre. Attendez, j'ai le droit de répondre quand même parce que c'est moi qui ai donné ... J'assume complètement ce que je dis et ce que je fais.

Si vous voulez, Madame le Maire, ça fait quelques mois qu'elle est maire. Donc, elle a besoin d'être bien entourée par une équipe et elle a besoin de conseils. On ne devient pas maire du jour au lendemain. Quand on a fait 27 ans, maire, on sait ce que c'est.

Donc, aujourd'hui, dans cette collectivité, il n'y avait pas de majorité et d'opposition. Aujourd'hui, il y a deux groupes, il y a une majorité, il y a de l'opposition.

Donc, on ne va pas quand même vous donner, tout le monde le comprendra, tous les habitants le comprendront, nous n'allons pas vous donner les clés...

M. BENOIST : Beaucoup d'habitants ne le comprennent pas.

M. Christian POIRET : Je voudrais que le texte soit bien dans le compte-rendu.

M. BENOIST : Ça n'a été écrit nulle part ça !

M. Christian POIRET : Ça n'a pas besoin d'être écrit.

M. BENOIST : On arrive en mairie et c'est discriminatoire, je suis désolé.

M. Christian POIRET : Ce n'est absolument pas discriminatoire. Moi, à l'agglo ou au Département, l'opposition n'a pas les clés des bureaux. Quand j'étais dans l'opposition au Département, je n'ai jamais eu les clés du bureau. Je ne suis jamais allé dans le bureau au Département. Attendez, je pense qu'il faut être très clair là-dessus. Il y a une majorité qui gère, une opposition qui défend, qui est vigilante, tout va bien, ça ne gêne pas ça. Ça fait partie de la démocratie.

Mais, on ne va pas vous laisser les clés, je le dis ouvertement, de la maison alors que vous êtes en opposition avec ce que nous décidons. Donc voilà, le truc, il est là, c'est clair !

Je pense que du moment où vous êtes dans l'opposition, vous n'êtes pas dans les réunions de groupe, vous n'êtes pas dans le bureau.

Vous n'avez pas confiance en nous...

M. BENOIST : Je suis désolé, on n'empêche pas un élu de rentrer à la mairie.

M. Christian POIRET : Si, tout à fait.

M. BENOIST : C'est discriminatoire. Je ne connais aucun élu autour de cette table qui apprécierait que du jour au lendemain on l'empêche d'accéder, ne serait-ce qu'au bureau des adjoints où on reçoit normalement du courrier. Ça ne se fait pas.

M. Christian POIRET : Il vient quand la mairie est ouverte. Ça vous gêne ? J'étais persuadé, surtout que vous n'avez pas beaucoup de temps !

Je voudrais aller jusqu'au bout de ma démonstration, de façon que ce soit bien clair.

On ne va quand même pas... Compte tenu que vous n'êtes pas en phase avec notre politique de gestion de Lauwin-Planque, que vous mettez en doute notre fonctionnement. Vous n'avez pas la confiance, vu que le mot c'est « Groupe Vigilance ». Donc, vous n'avez pas la confiance.

Si vous n'avez pas la confiance, on ne va pas vous donner les clés de la maison.

M. BENOIST : On est élu.

M. Christian POIRET : Oui, mais ce n'est pas parce qu'on est élu...

M. BENOIST : On est élu par les habitants.

M. Christian POIRET : Les députés Front National ou France Insoumise, ils n'ont pas les clés de l'Assemblée.

M. BENOIST : Je n'ai pas l'ambition d'avoir les clés de l'Assemblée !

M. Christian POIRET : Soyez raisonnables quand même.

Mme MILCENT : Christian, on parle d'une mairie de 1 600 habitants, s'il te plaît. Je trouve dommage, parce que je vais te répondre Christian. Il y a peut-être des choses à cacher, je ne sais pas, tu parlais tout à l'heure, justement à mon encounter, de conflit d'intérêts. Donc, y a-t-il des choses à cacher ici ?

Et autre chose, moi, je vais te dire, qui me dépasse, c'est que nous sommes bons pour donner nos bras. On se lève à 5 heures du matin pour faire une sortie familiale, on n'a accès à aucune salle et c'est une institutrice le soir qui nous ouvre la salle pour que l'on puisse remballer.

Et tu crois qu'on passe pour quoi vis-à-vis des habitants ?

Tu n'as pas de problème avec ça ?

Les habitants le savent en tout cas et pourquoi les institutrices ont accès aux instances de la mairie ?

Explique-moi pourquoi les institutrices peuvent venir à la mairie, elles ne sont pas un danger ?

M. Christian POIRET : Les institutrices ne rentrent pas dans la mairie, elles n'ont pas le badge...

Mme MILCENT : Elles ont badgé pourtant.

M. Christian POIRET : Les institutrices ne rentrent pas dans la mairie quand il n'y a personne dans la mairie. Je suis bien placé pour le savoir, excusez-moi !

Mme MILCENT : Tu ne marques pas toutes les institutrices à longueur de journée. Moi, je te dis que cette institutrice, un dimanche matin, avait l'accès à la salle et à la mairie.

M. Christian POIRET : *Ce n'est pas normal. Il faut désactiver les badges.*

Mme MILCENT : *Nous sommes bien d'accord. Et nous, cependant, on travaille pour les habitants, on le fait avec plaisir et on est traité comme des moins que rien. Christian, ça fait 27 ans qu'on se connaît, je pense que tu nous connais, tu sais qu'on n'est pas malhonnête.*

M. Christian POIRET : *Non, et vous êtes vigilants !*

Mme MILCENT : *Nous sommes vigilants et nous avons peut-être raison de l'être.*

M. Christian POIRET : *Donc, restez vigilants, vous restez vigilants, mais on ne vous donne pas les clés de la maison. Les clés de la maison, on les a. Vous gagnerez en 2026 les élections et vous aurez les clés de la maison. Pour conclure, Madame le Maire, c'est devant les habitants que ça se jouera.*

M. BONTE : *Vigilant n'est pas opposition, c'est là où nous ne sommes pas d'accord, Christian.*

M. Christian POIRET : *Arrêtez, quand vous écrivez à Monsieur le Sous-préfet qu'il y a deux personnes ici qui n'habitent pas à Lauwin-Planque... Ça a pris la tangente votre courrier ! Arrêtez, ne dites pas que vous n'êtes pas dans l'opposition. Soyez raisonnable.*

M. BARELLE : **hors micro**

M. Christian POIRET : *Ils sont sur les listes électorales, il n'y a aucun souci. C'est toi qui gères les listes électorales, voilà, c'est bon.*

M. BARELLE : **hors micro**

M. Christian POIRET : *On verra ce que Monsieur le Sous-préfet fera de votre demande, vous n'avez pas de réponse pour l'instant.*

Quand vous voulez sortir deux personnes du Conseil Municipal, vous êtes dans l'opposition quand même. Attendez, vous n'allez pas dire le contraire.

M. BONTE : *On n'a pas la même notion de l'opposition.*

Mme THULLIER : *Ça me pose un problème, parce que quand je ne suis pas là, elles ne peuvent pas accéder à la mairie pour aller chercher les trousseaux de secours, des tas de choses, que ce soit à la salle des fêtes ou autres, on est toujours ennuyé pour pouvoir gérer correctement les sorties. Franchement, c'est embêtant.*

M. Christian POIRET : *C'est un problème d'organisation. Faites venir du personnel communal et le personnel communal sera là pour faire ce qu'il faut, même le dimanche matin à 5 heures, il n'y a pas de souci.*

Mme le MAIRE : *Pour le coup, tu m'avais sollicitée une fois et pour les sorties, je n'étais pas contre de l'accorder pour pouvoir préparer pour les sorties, sur ces jours-là. Que ce soit mis sur des créneaux pour pouvoir organiser les sorties.*

Mme THULLIER : *Je ne suis pas toujours là, la preuve ce soir j'arrive en retard. Quand je suis là, je dois toujours ou prêter mon badge ou, De façon c'est ridicule puisque je prête mon badge pour qu'elles puissent rentrer dans la mairie.*

Mme MILCENT : *Et de toute façon, les badges, il me semble que l'on peut quand même, je me trompe peut-être, mais on peut peut-être les activer par exemple pour une sortie, le dimanche, une demi-heure avant. On peut les activer sur des actions courtes et sur des créneaux. Parce que si les enseignantes ont le droit de rentrer, je ne vois pas pourquoi nous, on ne pourrait pas pour travailler...*

Mme le MAIRE : *Pour les enseignantes, je ne suis pas au courant, je vais demander à vérifier. Je ne les ai jamais vu rentrer, mais je vais vérifier, il n'y a pas de souci.*

Mme MILCENT : *Je pense que nous sommes plusieurs témoins.*

Mme le MAIRE : *Je vous crois et je vais vérifier.*

M. Christian POIRET : Les enseignantes n'ont pas à l'avoir.

Mme MILCENT : Et cependant, pour la mairie c'est pareil, moi qui travaille, excusez-moi, je ne suis pas encore retraitée, mais moi qui travaille encore, le dossier du Conseil papier, je n'ai pu l'avoir que le lundi après-midi. Donc, quand je suis rentrée de ma journée de travail, la mairie était fermée bien évidemment, donc je ne l'ai eu que le mardi matin.

M. Christian POIRET : Tu l'as reçu par mail. Tu reçois les mails quand même ?

Mme MILCENT : Le papier, il me semble qu'on doit l'avoir un peu plus tôt aussi.

M. Christian POIRET : C'est cinq jours.

Mme le MAIRE : Trois jours on m'a dit.

M. Fabien POIRET : Pour combler cela, il suffit de faire déposer les dossiers de l'opposition dans les boîtes aux lettres. On envoie un coursier directement, de toute façon on n'est plus à dépenser de l'argent pour l'opposition donc il suffit juste ... On en a la preuve aujourd'hui.

M. Christian POIRET : C'est une très bonne remarque et j'adhère complètement sur le fait qu'il faut déposer, pour les membres de l'opposition, le dossier dans leurs boîtes aux lettres.

Mme THULLIER : Si Sonia nous autorise à avoir des créneaux horaires...

Mme le MAIRE : Uniquement sur les sorties, comme tu me l'avais demandé une fois.

Mme THULLIER : On ne peut pas pénaliser les habitants non plus, tu vois.

Mme le MAIRE : Tout à fait.

Mme MILCENT : Autre question, est-ce que tu peux me dire pourquoi les horaires de l'école ont changé ? Je pense que c'est pour la cantine.

Mme le MAIRE : C'est ça, puisque la maternelle, par rapport au restaurant scolaire, pour les enfants c'est plus long, il faut doubler le temps pour emmener les enfants jusque là-bas. Il faut compter un quart d'heure aller, un quart d'heure retour, ça fait déjà une demi-heure. Donc, par rapport au temps qu'il y avait avant, ce n'était pas possible, il fallait que l'on ajoute une demi-heure pour ne pas stresser les enfants, ni les encadrants. Leur laisser le temps de manger. Mais nous sommes restés sur les mêmes horaires, le matin et le soir, c'est juste sur l'horaire du midi que ça change.

Mme MILCENT : Ce qui est très bien parce que ça permet aux mamans ou aux papas d'aller chercher les enfants quand ils sont au collège tout ça, ça rallonge un peu.

Mme le MAIRE : Tout à fait et c'était aussi une demande des habitants de la Fontaine Bleue depuis longtemps d'avoir plus de temps sur l'heure du midi. Comme cela on répond à tout le monde.

S'il n'y a pas d'autre question, je vais clore l'assemblée.

Fin du conseil municipal à 19 heures 55.

Liste des délibérations :

DCM 2022-30	Convention d'adhésion au Service de Prévention-Pôle Santé Sécurité au Travail-CDG59
DCM 2022-31	Renouvellement du contrat de location SICAEI-14 rue Roger Salengro-rez-de-chaussée
DCM 2022-32	Convention tripartite de mise à disposition d'un équipement municipal avec Cuincy
DCM 2022-33	Tarifs cantine de l'ACM (l'Accueil Collectif des Mineurs)
DCM 2022-34	Tarifs du Marché de Noël
DCM 2022-35	Subvention à l'association « Le Sourire d'Anaïs »
DCM 2022-36	Extinction partielle de l'éclairage public sur la Commune : Maîtrise des consommations d'énergies

Liste des membres du Conseil Municipal :

VALLET	Sonia	
POIRET	Fabien	
THULLIER	Florence	
MOHAMMED	Abdallah	
HENNING	Virginie	
HALUT	Xavier	
BARELLE	Bernard	
BENOIST	Louis	
BONTE	François	
LASSELIN	Claudette	
POIRET	Christian	
LUCIDARME	Christine	
MILCENT VION	Catherine	
DERON	Fabrice	
LAGANA	Dominique	
BOITEL	Bruno	
TAILLART	Chloé	